

CONDITIONS PARTICULIERES DEDICATED CLOUD WINDOWS

Dernière version en date du 20/06/2011

ARTICLE 1 : OBJET

La présente annexe complète les conditions particulières du Dedicated Cloud et a pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à permettre au Client d'accéder aux licences MICROSOFT WINDOWS ® sur les Machines Virtuelles de son Dedicated Cloud.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU SERVICE

OVH met à la disposition du Client dans son Interface de Virtualisation des modèles de Machines Virtuelles préconfigurées et dotées de licences du système d'exploitation MICROSOFT WINDOWS ® .

Le Client reconnaît que ce logiciel est un logiciel tiers qui n'est pas développé par OVH.

OVH ne saurait être soumis à ce titre qu'à une obligation de moyen relative uniquement à la mise à disposition au Client desdits modèles de Machines Virtuelles.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE SOUSCRIPTION AU SERVICE

Le Client dispose de modèles de Machines Virtuelles dotées de licences du système d'exploitation MICROSOFT WINDOWS ® lors de la commande du Service ou ultérieurement, à tout moment, par le biais de son Interface de Gestion.

Préalablement à l'installation des modèles de Machines Virtuelles sur son Dedicated Cloud, le Client se doit de prendre connaissance de la licence associée au logiciel et de l'accepter.

Le Client installe et gère les Machines Virtuelles dotées de licences MICROSOFT WINDOWS ® sur ses serveurs hôtes par le biais de son Interface de Virtualisation.

Lorsque certaines options de Virtualisation sont activées, les Machines Virtuelles dotées de licences MICROSOFT WINDOWS ® sont susceptibles de migrer vers un nouveau Serveur hôte.

Le Client peut configurer son Interface de Virtualisation de telle sorte à empêcher cette migration.

Le nombre de Machines Virtuelles n'est pas limité, OVH rappelle toutefois qu'il appartient au Client de veiller au bon fonctionnement de ses Machines Virtuelles ainsi qu'à la disponibilité des ressources de ses serveurs Hôtes.

ARTICLE 4 : FACTURATION

Les tarifs applicables à l'utilisation de licences MICROSOFT WINDOWS ® sont disponibles sur le site <http://www.ovh.com>. Ils sont exprimés Hors Taxe et sont fonction des modèles des serveurs hôtes choisis par le Client.

Le Client est facturé mensuellement le dernier jour du mois pour chaque Serveur hôte sur lequel au moins une Machine Virtuelle dotée d'une licence MICROSOFT WINDOWS a été démarrée durant cette période.

Le coût applicable par Serveur Hôte est fixe et ne varie pas en fonction du nombre de Machines Virtuelles activées sur le Serveur Hôte du Client.

Le Client reconnaît que la migration éventuelle de Machines Virtuelles dotées de licences MICROSOFT WINDOWS ® vers un nouveau Serveur hôte entraînera de facto une facturation pour ce second Serveur hôte conformément aux dispositions précédemment énoncées.